



Les **apprentis**
des services de
l'automobile,
les garages, cycles
et motos

**Elections
TPE
22 mars au
6 avril 2021**

La Fédération des Travailleurs de la Métallurgie CGT (FTM-CGT) accorde une place privilégiée à l'ensemble des dispositifs existants qui s'adressent aux jeunes, dans les domaines de la **formation** et de la **qualification professionnelle**, de la **protection sociale**, de la **santé** et de l'**action sociale** pour les apprentis dans les services de l'automobile.

Une
CGT
à tes côtés

Aide à l'apprentissage

L'aide financière à l'apprentissage intervient pour les apprentis qui préparent un CAP, un bac professionnel, un brevet professionnel ou un BTS.

Tu as besoin d'équipement professionnel, de fournitures scolaires ou encore d'une aide pour le logement ou le transport, ton groupe de protection sociale te soutient financièrement.

Prévention des risques professionnels

Dans les centres de formation d'apprentis (CFA), des interventions sous forme de jeux et d'animation en classe sur les thématiques du risque routier, des comportements addictifs ou de la santé auditive.

Action de solidarité

Tu es en situation de handicap, d'aidant familial ou touché par un décès, des soutiens te sont proposés :

- Des aides et conseils aux démarches administratives ;
- Des aides financières pour favoriser le maintien à domicile et la mobilité ;
- Une écoute et un soutien psychologique collectif ou individuel.

Les mêmes garanties pour les salariés, y compris les apprentis !

Le Régime Professionnel Complémentaire de Santé (RPCS) comporte un panier de soins minimal avec une offre spéciale jeunes...

Un échantillon des revendications de la FTM-CGT

- Salaire brut mini 1 800 € ;
- 13^e mois ;
- Évolution de carrière, un échelon supérieur tous les 4 ans ;
- Maintien du Capital de Fin de Carrière (CFC) ;
- Reconnaissance de l'ancienneté ;
- Liberté syndicale.

En cas de litige

En cas de difficulté ou de litige avec ton employeur ou ton CFA, ne reste pas isolé ! N'hésites pas à t'adresser à l'inspection du travail de ta localité ou à la structure CGT la plus proche de chez toi.

BULLETIN D'ADHÉSION

Je souhaite

prendre contact

me syndiquer

Nom Prénom
Adresse
Tél. Entreprise email

A remettre à un syndiqué CGT de votre entreprise ou à envoyer à la FTM-CGT - Espace Vie syndicale,
Case 433, 263 rue de Paris, 93514 Montreuil cedex | Fax : 0155 82 86 53, mail : vie.syndicale@ftm-cgt.fr

Quelle est la place des jeunes dans la Formation Professionnelle ?

La CGT revendique un salaire brut minimum à **1800€**

LA RÉMUNÉRATION

Dans tous les cas où des jeunes salariés de moins de 18 ans effectuent, d'une façon courante et dans des conditions égales d'activité, de rendement et de qualité, des travaux habituellement confiés à des adultes, ces jeunes seront rémunérés selon les tarifs établis pour la rémunération du personnel adulte effectuant ces mêmes travaux.

En dehors des cas, les jeunes salariés de moins de 18 ans, ne bénéficiant pas d'un contrat d'apprentissage ou d'une autre formation en alternance, perçoivent au moins le minimum garanti de la catégorie ou de l'emploi auxquels ils sont rattachés, sous réserve d'un abattement de 20 % avant 17 ans et de 10 % entre 17 et 18 ans. Ces abattements de 20 et 10 % sont supprimés après six mois de pratique.

QUALIFICATIONS PROFESSIONNELLES

Définition des qualifications professionnelles :

Une qualification professionnelle est un ensemble d'activités constitutives d'un emploi-type, dans un domaine d'activité déterminé et les qualifications professionnelles reconnues par la branche des services de l'automobile sont décrites dans les fiches du Répertoire National des Qualifications des Services de l'Automobile (RNQSA).

Ce répertoire dresse la liste exhaustive et les caractéristiques des qualifications professionnelles. Un panorama des qualifications placé en tête du répertoire permet de repérer l'ensemble des fiches classées horizontalement par échelon ou niveau de classement, et verticalement pour chaque domaine d'activité.

Répertoire National des Certifications des Services de l'Automobile (RNCSA)

Les certifications reconnues par la branche sont inscrites sur un Répertoire National des Certifications (RNCSA).

Ces certifications sont de trois types : les certificats de qualification professionnelle, les certifications inscrites au répertoire national des certifications professionnelles, les certifications inscrites à l'inventaire prévu par l'article L.335-6 du Code de l'éducation.

Les certifications inscrites au RNCSA, qui sont répertoriées dans des séries correspondant à un échelon ou un niveau de classement déterminé, permettent d'accéder aux qualifications du RNQSA.

DISPOSITIFS DE FORMATION PROFESSIONNELLE

L'apprentissage

Les conditions de l'apprentissage et le régime juridique des apprentis sont définis par les lois et règlements en vigueur. Un droit au versement d'une prime d'intégration est ouvert au salarié au terme d'un contrat d'apprentissage, à l'issue duquel il a obtenu une certification figurant dans la série 2 ou supérieure du RNCSA.

L'action sociale, sportive et culturelle pour les apprentis. Quels sont tes droits ?

Tu es un des **33 600** jeunes en apprentissage ou en contrat de professionnalisation dans la branche des services de l'automobile (*carrosserie, maintenance véhicules particuliers et industriels, maintenance cycles et/ou motocycles, commerces et services, magasinages, auto-écoles*).

Tu es donc couvert par un groupe de protection sociale qui t'offre un ensemble de prestations pour te permettre, entre autre, de passer ton permis de conduire et de pouvoir partir en vacances dans les meilleures conditions et surtout à moindre coût !

Tu peux recevoir une participation financière à tes frais d'inscription à une activité culturelle et sportive (*Sports et loisirs jusqu'à 45 %, spectacles jusqu'à 50%, vacances sportives jusqu'à 45 %, vacances jusqu'à 60%*).

PERMIS DE CONDUIRE JUSQU'À -500 €

A partir de la 2^e année de formation aux métiers de l'automobile, tu peux avoir une aide financière au permis de conduire à hauteur de **300 €** pour le permis moto et de **500 €** pour le permis automobile.

Les apprentis en formation de Certification de Qualification Professionnelle (CQP) Technicien expert après-vente (*véhicules utilitaires industriels et dépanneur-remorqueur*) peuvent bénéficier d'une aide de 1 000 € pour le financement du permis poids-lourd.

Aide sociale

Tu rencontres actuellement des difficultés pour faire face à des dépenses quotidiennes (*transport, restauration, logement...*). Une aide financière exceptionnelle peut-être apportée !

33 600 jeunes
en apprentissage dans
Branche des services
de l'automobile

